

Recommandé  
Accusé  
Réception

## LETTRE TYPE 2

À adresser par la Mairie aux  
propriétaires n'ayant pas  
effectué le débroussaillage  
obligatoire

, le [date après le contrôle]

N/Réf :

Objet : Débroussaillage obligatoire dans et à proximité des zones exposées aux incendies de forêt sur la commune de [ nom commune].

Madame, Monsieur,

Vous avez été destinataire d'un courrier daté du [date lettre 1] vous demandant de débroussailler et de maintenir en état débroussaillé conformément aux prescriptions édictées.

Le contrôle prévu a été effectué le [date du contrôle] et j'ai constaté que les travaux prescrits n'étaient pas exécutés.

Vous êtes donc en infraction et pouvez être verbalisé conformément à l'article R163-2 du Code forestier.

Il est indispensable, pour des raisons de sécurité contre les incendies de forêt, que le débroussaillage et le maintien en état débroussaillé soient réalisés.

Je vous mets donc en demeure d'exécuter les travaux dont vous avez la charge et vous laisse 31 jours à compter de la date de réception de la présente afin d'exécuter ou de faire exécuter les travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé.

**Au terme de ce délai, et après constat de non-exécution des travaux, j'envisage de procéder d'office et à vos frais aux travaux de débroussaillage ou de maintien en état débroussaillé conformément aux dispositions de l'article L134-9 du Code forestier. Le non-respect d'une mise en demeure est un délit passible d'une amende d'un montant maximal de 30 euros par mètre carré non débroussaillé (article L.163-5 du code forestier).**

**Conformément aux dispositions de l'article L122-1 du code des relations entre le public et l'administration, vous disposez d'un délai de [délai à adapter en fonction de l'urgence et de la situation. S'agissant d'observations, et en fonction de la présence ou non de l'intéressé, ce délai pourra aller de 24h à 21 jours en fonction de l'urgence] pour présenter des observations écrites et, le cas échéant, sur votre demande, des observations orales. Vous pouvez vous faire assister par un conseil ou représenter par un mandataire de son choix.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire